

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 1

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUFS), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, Mme Maryline LUCAS, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

La CCCO a manifesté le souhait d'adhérer au SMTD. La CAD considère que cette adhésion permettra de favoriser la mobilité des habitants du territoire et développer ainsi l'accès aux services publics et à l'emploi.

Afin de permettre un développement équilibré de l'offre de mobilité sur ce futur périmètre, il est proposé que la participation financière de la CCCO au SMTD soit basée sur le principe du critère unique du nombre d'habitants, ce qui correspond à la répartition usuelle de deux tiers CAD et un tiers CCCO.

La contribution financière de la CAD au SMTD étant de 5 millions d'euros par an, le montant de la participation annuelle de la CCCO devra donc être fixé à 2,5 millions d'euros.

Toutefois, il est proposé d'atteindre ce montant de participation de manière progressive :

- Année 2019 : 666 660 euros
- Année 2020 : 2 000 000 euros
- Année 2021 : 2 000 000 euros
- Année 2022 : 2 000 000 euros
- Année 2023 : 2 000 000 euros
- Année 2024 : 2 000 000 euros
- Année 2025 : 2 100 000 euros
- Année 2026 : 2 200 000 euros
- Année 2027 : 2 300 000 euros
- Année 2028 : 2 400 000 euros
- Année 2029 : 2 500 000 euros

La participation financière de la CAD au SMTD restera fixée à 5 millions d'euros afin de garantir à nos habitants un niveau de service de qualité.

Pour mémoire, cette participation versée par la CAD depuis 2013 a permis de réaliser des travaux importants sur le territoire de la CCCO et de créer une nouvelle offre de mobilité, notamment la ligne 1 qui relie Douai à Aniche.

Il est à noter également que, sur le montant du versement transport perçu par le SMTD qui est de l'ordre de 23 millions d'euros pour l'année 2017, plus de 20 millions d'euros proviennent du territoire de la CAD, conséquence directe de son dynamisme et de ses investissements en matière de développement économique.

Conformément à la loi, le versement transport sera identique sur l'ensemble du périmètre.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les dispositions présentées ci-dessus relatives aux modalités d'adhésion de la CCCO au SMTD,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 2

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 46 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSIAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUF), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Statuts de la communauté

3.1 - Modification des statuts – Changement de nom de la communauté d'agglomération

Suivant l'article 2 des statuts de la communauté d'agglomération, la dénomination actuelle de cette dernière est la suivante :

→ Article 2 – DÉNOMINATION

La communauté d'agglomération a pour nom « Communauté d'agglomération du Douaisis ».

Il est proposé d'adopter un nouveau nom pour la communauté d'agglomération : « DOUAISIS AGGLO » et de modifier à cet effet ses statuts.

Le projet des statuts modifiés est présenté en annexe.

Selon la procédure applicable, (article L5211-20 du CGCT), les communes de la CAD seront saisies de la délibération du Conseil communautaire afin qu'elles puissent se prononcer sur ce projet de modification statutaire, dans les conditions de majorité prévues par la loi.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la nouvelle dénomination de la communauté d'agglomération : « DOUAISIS AGGLO »,
- d'approuver la modification des statuts de la communauté d'agglomération et le projet de statuts modifié tel que présenté en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 3

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 46 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUFS), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

Il vous est proposé que la CAD aménage un pôle d'échange d'intérêt communautaire sur les terrains formant le parvis de la gare SNCF de SIN LE NOBLE.

Un tel équipement se justifie notamment par son intérêt dans le cadre d'une politique de la mobilité, et ce en articulation avec les compétences propres du SMTD, lequel s'associerait à l'opération.

Le périmètre concerné par ce projet d'équipement vous est figuré sur le plan joint. La surface concernée se situe entre 4500 et 6000 m².

Ces terrains appartiennent actuellement à la SNCF. La CAD en achèterait une partie (celle bordant le bâtiment de la gare), et se verrait accorder une convention d'occupation temporaire pour le surplus.

Les modalités financières de l'acquisition et de l'occupation restent à déterminer.

Une première estimation du coût des travaux (études comprises) est de 800 000 euros HT.

Le projet serait dédié au co-voiturage, au stationnement de véhicules à moteur et de vélos (site sécurisé), rechargement de véhicules électriques et quai de bus.

Ce projet sera éligible à différents dispositifs de financement, qu'il conviendra de solliciter.

La CAD possède la faculté, au terme de l'article L5216-5 du CGCT, de « créer aménager et gérer des parcs de stationnement d'intérêt communautaire. »

Un tel projet est soumis à délibération du conseil, afin d'en déclarer l'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire nécessite une majorité des deux tiers des suffrages.

Je vous propose, après avis favorable du bureau, d'approuver l'intérêt communautaire d'un tel projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 4

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 46 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUF), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Grands projets

5.1 – Déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équipements emblématiques culturels et sportifs : Planétarium – Boulodrome – Patinoire

Dans le cadre de l'exercice de la compétence optionnelle 5.2.3 de la communauté d'agglomération : « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », le Conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire les équipements emblématiques suivants :

→ **Equipements culturels**

- centre de mise en valeur du patrimoine archéologique : Musée-parc ARKEOS
- Maison des contes et légendes : LEGENDORIA le royaume des contes et légendes

→ **Equipements sportifs**

- Centre aquatique : SOURCEANE

Il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire d'autres équipements emblématiques culturels et sportifs :

→ **Equipements culturels**

- Réalisation, entretien et gestion d'un planétarium

→ **Equipements sportifs**

- Réalisation, entretien et gestion d'un boulodrome
- Réalisation, entretien et gestion d'une patinoire

Conformément à l'article L5216-5.III du code général des collectivités territoriales, l'intérêt communautaire est déterminé à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté d'agglomération.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la présente proposition,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 5

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 46 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUF), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Communication

6.1 – Rapport d'activité de la CAD – Année 2017

Suivant les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération du Douaisis est tenue de réaliser un rapport d'activité annuel à adresser au maire de chaque commune membre.

Selon ce même article, le rapport d'activité annuel fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI sont entendus.

Le rapport d'activité de l'année 2017 (document joint) vous est présenté.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte du présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 6

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUF), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Finances

7.1 – Rapport et Débat d'orientation budgétaire (ROB et DOB) dans le cadre de la préparation et du vote des budgets 2019

Suivant les dispositions prévues par le CGCT (articles L5211-36 et L2312-1), le Président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport (ROB) sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport susmentionné (document joint) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux communes membres.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de la CAD et les mairies des communes membres. Il fait l'objet d'une publication.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'examiner le rapport joint en annexe à partir duquel le Conseil communautaire débatera des orientations susceptibles d'être mises en œuvre en 2019.

A l'unanimité, le Conseil prend acte de la présentation du présent rapport et de la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2019.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 7

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUF), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Prospective et financements extérieurs

8.1 – Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) : modalités d'intervention financière sur les cités minières du territoire

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), signé le 7 mars 2017 par l'Etat, la Région, les deux départements et les 8 EPCI, prévoit dans son dispositif une mesure phare concernant la réhabilitation des cités minières situées sur les territoires signataires.

Sur 10 ans, ce sont près de 12 000 logements énergivores qui seront rénovés, pour lesquels l'Etat contribuera à hauteur de 100 millions d'euros, la Région Hauts-de-France pour 30 millions d'euros, le Département du Nord apportera de son côté des garanties d'emprunt.

A ceux-ci s'ajoutent 11 000 logements correspondant à l'effort spontané de rénovation engagé en propre par les bailleurs (droit commun).

Dans le cadre de sa délégation des aides à la pierre, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement a d'ores et déjà attribué en juillet 2018 à la CAD 2.5 millions d'euros spécifiquement dédiés aux opérations de réhabilitation du territoire au titre de l'ERBM.

Maisons et Cités, seul bailleur social concerné par ce dispositif sur le périmètre de la CAD, prévoit la rénovation de 2 277 logements sur le territoire sur 10 ans, dont 1 188 bénéficieront d'un accompagnement de l'Etat dans le cadre d'opérations de rénovation intégrée, qui permettront des interventions significatives sur l'urbanisme des cités.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis souhaite accompagner cette mesure qui permettra aux habitants concernés de vivre dans des logements dignes et économes, et ainsi gagner en qualité de vie et de pouvoir d'achat.

Un montant de 3 000 euros par logement rénové par Maisons et Cités, dans la limite des 2 277 prévus sur 10 ans (ERBM et Droit commun), sera attribué par la CAD sous les conditions qui seront définies dans la convention tripartite entre la CAD, l'Etat et Maisons et Cités.

Pour le premier programme triennal 2018-2020, 4 villes bénéficieront des premières opérations programmées ; AUBY – DECHY – DOUAI – LALLAING.

Les études nécessaires à ces programmes de rénovation intégrée seront financées de la façon suivante :

- Etudes prospectives, sociales et urbaines : menées et prises en charge par la CAD
- Etudes « cadre de vie » : menées et prises en charge par la commune

Une convention sera mise en place entre la CAD et Maisons et Cités pour définir les modalités et notamment pénalités de retard à hauteur de 2 millions d'euros si le délai de 10 ans n'est pas respecté.

Il vous est demandé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver ces modalités d'intervention financière de la CAD dans le cadre de l'ERBM,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 8

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUF), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Archéologie préventive

9.1 - Demande d'habilitation du service en matière de diagnostic et de fouille

Les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales qui souhaitent que leur service archéologique soit reconnu comme opérateur d'archéologie préventive sont désormais soumis à une procédure d'habilitation spécifique qui témoigne de leur place particulière, de leurs responsabilités dans la relation qu'elles entretiennent avec leur patrimoine archéologique et qui marque une reconnaissance de la légitimité des collectivités à faire de l'archéologie à raison de leur territoire.

L'habilitation est délivrée par l'État (ministère chargé de la Culture et ministère chargé de la Recherche) après avis du Conseil national de la recherche archéologique (CNRA). Elle garantit à l'aménageur la qualité scientifique et opérationnelle d'un service archéologique.

L'habilitation est délivrée sans limitation de durée mais reste soumise à des procédures de suivi et de contrôle. Il est notamment attendu du service habilité qu'il transmette tous les 5 ans au ministère de la Culture un bilan scientifique, technique et financier de son activité en matière d'archéologie préventive (art. L. 522-8 du code du patrimoine).

Portée de l'habilitation et compétence territoriale des services habilités

En matière de diagnostic

Le service habilité ne peut intervenir que pour la réalisation de diagnostics situés sur le territoire de sa collectivité.

En application du principe de subsidiarité, s'il existe plusieurs opérateurs compétents pour la réalisation d'un diagnostic sur un même territoire, la priorité est donnée au plus petit échelon (par exemple : la commune ou l'EPCI est prioritaire par rapport au département). Si aucune collectivité ne demande la réalisation du diagnostic, celui-ci est attribué à l'INRAP.

En matière de fouille

L'habilitation permet de réaliser des opérations de fouille préventive sur le territoire de la région de rattachement de la collectivité ou du groupement.

Dans certains cas et sur autorisation du préfet de sa région de rattachement, le service habilité peut réaliser des fouilles en dehors de sa région (art. L. 522-8 du code du patrimoine).

L'habilitation pour la réalisation de fouilles préventives est attribuée pour certaines périodes et/ou certains domaines de la recherche archéologique, en fonction des compétences scientifiques réunies au sein du service.

Lorsque la collectivité territoriale – ou le groupement de collectivités territoriales – est maître d'ouvrage de l'opération de fouille, elle peut la confier à son service archéologique habilité pour qu'il la réalise en régie.

La Communauté d'agglomération du Douaisis fait partie des premières collectivités à avoir été agréée pour la réalisation d'opérations archéologiques. Elle est titulaire de l'habilitation pour la réalisation des fouilles relatives aux périodes du Moyen-Âge et de l'époque moderne.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'étendre l'habilitation aux diagnostics (réalisation au cas par cas) et aux fouilles pour les périodes des âges des métaux et de l'Antiquité,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 9

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUF), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Développement économique

10.1 – Avenant n°4 à la convention cadre entre la communauté d'agglomération et l'EPF pour l'opération « Lambres-lez-Douai – Ancien bâtiment tertiaire »

La Communauté d'Agglomération du Douaisis sollicite l'intervention de l'EPF pour une nouvelle opération.

Il est donc convenu de compléter, par avenant n°4, l'article 5 de la convention-cadre relatif au programme d'intervention de l'EPF de la façon suivante :

➤ ajout, au titre du foncier et de l'immobilier industriel et de services, des grands projets régionaux, de l'opération suivante :

. *Lambres-lez-Douai – Ancien bâtiment tertiaire* »

Il n'est apporté aucune autre modification aux termes de la convention-cadre. Les autres articles restent inchangés.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire l'avenant n°4 à la convention-cadre présenté ci-dessus,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 10

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUF), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

11 – Eau potable

11.1 - Règlement du service de l'eau de la CAD

Le règlement du service d'eau potable actuellement en vigueur a été adopté par délibération du SIADO en date du 6 octobre 2011.

Il y a lieu de l'actualiser pour :

- Acter l'identité de l'autorité organisatrice du service (la CAD),
- Respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles,
- Y insérer les clauses relatives à l'information des abonnés sur leurs droits.

Le projet de règlement vous est présenté en annexe.

Le règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) constitue le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel. Il a été adopté par le Parlement Européen le 14 avril 2016.

Les règles et obligations du RGPD s'appliquent au traitement « collecte et utilisation », « automatisé ou non », des données à caractère personnel.

Le « traitement des données », au sens du RGPD, fait référence à la collecte, à l'accès, au stockage, à la manipulation, à la destruction et à la consultation à distance des données.

L'article 2.4 du nouveau règlement du service prend en compte des obligations du RGPD. Il informe notamment les abonnés que :

- Les indications fournies dans le cadre de leur contrat font l'objet d'un traitement informatisé en France métropolitaine.
- Les informations recueillies pour la fourniture du service sont conservées pendant une durée de 4 ans après le terme du contrat d'abonnement.
- Ils bénéficient du droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation, d'opposition au traitement de vos données, prévu par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Ce droit s'exerce auprès du service consommateurs de l'Exploitant du service par courrier ou par internet.
- L'Exploitant du service dispose d'un Délégué à la Protection des données joignable par mail : veolia-eau-France.dpo@veolia.com.

L'article 1.4 du nouveau règlement du service introduit la possibilité de recours au Médiateur de l'eau (recours amiable). Il s'agit d'une possibilité supplémentaire de régler, de manière extra-judiciaire, un litige lié à l'exécution du service.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre général des médiateurs de la consommation, instaurés par l'ordonnance n°2015-1033 et le décret n°2015-1382, qui sont la transposition en droit français de la Directive européenne 2013/11/UE et du Règlement européen 524/2013.

L'article 3.4 du nouveau règlement du service indique explicitement l'existence du dispositif « chèques-eau » disponible au travers des CCAS des communes.

Le nouveau règlement de service reprend par ailleurs toutes les obligations réciproques figurant dans l'ancien règlement, tout en étant rédigé dans un style moins comminatoire.

Le nouveau règlement sera notifié à chaque abonné par le délégataire du service de distribution d'eau.

En application de l'article L2224-12 du CGCT, le nouveau règlement a été soumis à la CCSPL le 27 novembre 2018 ; elle a émis un avis favorable.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le nouveau règlement du service d'eau potable,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 11

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUF), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

11 – Eau potable

11.2 – SAGE Scarpe Aval – ORQUE Scarpe aval sud : Convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'opération de reconquête de la qualité des eaux (ORQUE) Scarpe aval Sud pour la période 2019-2021

Le bassin versant de la Scarpe aval fait partie du vaste bassin de la craie du Nord-Pas-de-Calais. Cette craie aquifère contient une ressource en eau essentielle pour l'alimentation en eau de notre Région et notamment pour l'alimentation en eau potable. Plus particulièrement, à l'échelle locale, elle alimente les usagers de ce bassin de la Scarpe aval aussi bien que ceux du Douaisis, du Valenciennois et de la Métropole lilloise.

La nappe de la craie est essentiellement captée sur la Plaine de la Scarpe où elle est protégée des pollutions diffuses et ponctuelles par une couche d'argile. Cette protection lui a permis de conserver une bonne qualité, apte à la consommation humaine jusqu'à ce jour. Elle est majoritairement alimentée par l'eau de pluie dans un secteur vulnérable aux pollutions, à plusieurs kilomètres au sud des captages en question. La préservation de la qualité de la nappe de la craie passe par une maîtrise des pollutions générées par les activités anthropiques installées au droit de ces zones d'infiltration. Cette maîtrise des pollutions passe par une mobilisation des « gardiens de la ressource » (communes, intercommunalités, agriculteurs, industriels, artisans...), qui sont multiples et géographiquement éloignés des points de captages des préleveurs. Il existe donc un intérêt pour les préleveurs d'eau à inciter ces gardiens de la ressource à mener des actions de préservation de celle-ci.

En 2009, les principaux préleveurs d'eau du territoire se sont engagés dans une Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux (ORQUE) ; pour financer les actions définies comme prioritaires, ils se sont engagés en 2012, dans une convention de partenariat.

En plus des actions communes habituelles déployées sur l'ensemble du territoire, la convention peut permettre le financement d'actions spécifiques directes localisées entre les préleveurs et les gardiens de la ressource (voir titre III - axe 4 de la convention). Chaque demande de financement particulier requiert l'adhésion du comité de pilotage.

La convention de partenariat s'applique sur le même territoire que celui des 48 communes de l'Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux de la Scarpe aval Sud, portée par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Sur le territoire CAD, cela concerne 9 communes, les captages d'eau potable de Dechy et Sin le Noble. Néanmoins la priorité est donnée aux zones d'actions prioritaires (32 communes) ce qui représente 10 233 hectares où l'eau s'infiltré et alimente les captages situés dans la plaine de la Scarpe et 1 600 hectares où l'eau ruisselle vers ces zones d'infiltration (l'annexe n°1 de la convention jointe présente la carte et la liste des communes bénéficiaires de l'ORQUE).

La 1^{ère} convention de partenariat, a couvert la période 2012-2015, la 2^{nde} la période 2016-2018.

Afin de poursuivre la mise en œuvre des actions de l'ORQUE Scarpe aval Sud et de développer de nouvelles actions en adéquation avec les évolutions réglementaires, il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour la période 2019-2021.

La contribution financière des préleveurs reste identique à celle mutualisée lors des précédentes conventions de partenariat, soit une participation maximale de 0.0045€ / m³ prélevé par an, sur la base des prélèvements de l'année n-3. Le montant financier s'élève ainsi pour la CAD au titre de l'année 2019 à 9 469.40€.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la Convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'opération de reconquête de la qualité des eaux (ORQUE) Scarpe aval Sud pour la période 2019-2021 (document joint),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ce contrat ainsi que tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

07/02/2019 - 12

Date de la convocation : 1^{er} Février 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 45 Pouvoirs : 4

Le Jeudi 7 Février 2019 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Paul COPIN, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), Mme Françoise PROUVOST (pouvoir à M. Franz QUATREBOEUF), Mme Florence GERARD (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Guy CANNIE, Mme Monique PARENT, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Questions diverses

13.1 – Délégation au Président pour l'attribution et la signature de l'accord cadre à bons de commande n°18LO123

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet des prestations de contrôle d'accès, de protection des personnes et des équipements dans une base de loisirs.

Cet accord cadre à bons de commande dont l'attribution ressort de la compétence du Bureau en raison de son montant, doit être impérativement opérationnel pour le jour d'ouverture de la base de Loisirs à Aubigny au Bac.

En l'absence de réunion de bureau avant le 07 mars 2019, il est proposé que soit accordée au Président la faculté d'attribuer et de souscrire ce marché urgent présenté ci-dessous.

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivantes :

Objet :

Le marché a pour objet l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour des prestations de contrôle d'accès, de protection des personnes et des équipements dans une base de loisirs à Aubigny au Bac (marché n° 18LO123).

Montant :

Les prestations seront traitées à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, sans montant minimum annuel et avec un montant maximal annuel de 75 000 € HT.

Durée :

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 12 mois consécutifs à compter de sa notification au Titulaire. Au-delà de cette période, l'accord-cadre sera renouvelable, par période équivalente, au maximum une fois.

Procédure :

Compte tenu de son objet, le marché sera passé selon le procédure adaptée conformément à l'article 28 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux Marchés Publics.

Les dépenses correspondantes sont prévues à l'article n°6282 du budget annexe Loisiparc.

Conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé :

- de déléguer au Président l'attribution et la souscription du marché visé ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD